

# Prévention des maladies vectorielles - Liste des organismes habilités par l'ARS Nouvelle Aquitaine

Date de mise à jour : Janvier 2020

Opérateurs	Habilitation accordée sur les missions :					Date et référence de la décision du DG ARS
	d'élaboration du programme de surveillance entomologique et sa mise oeuvre	d'interventions de lutte autour des nouvelles zones d'implantation identifiées dans le cadre du programme de surveillance précité	de prospections entomologiques autour des lieux fréquentés par les cas humains	de traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains	Demande d'habilitation en groupement	
LD23 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CREUSE	X					Décision n°002/PSE/2020 du 6 janvier 2020
RENTOKIL INITIAL		X		X		Décision n°003/PSE/2020 du 6 janvier 2020
LD31 - Laboratoire Départemental 31 - Eau Vétérinaire Air (LD31EVA)	X	X	X	X		Décision n°004/PSE/2020 du 6 janvier 2020
LD64 - LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES	X	X	X	X		Décision n°005/PSE/2020 du 6 janvier 2020
ALTOPICTUS	X	X	X	X		Décision n°006/PSE/2020 du 6 janvier 2020
FARAGO SUD OUEST		X		X		Décision n°007/PSE/2020 du 6 janvier 2020
Groupement : LD16 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE DE LA CHARENTE et Altopictus	X		X		X groupement LD16 Altopictus	Décision n°008/PSE/2020 du 6 janvier 2020
FREDON Nouvelle Aquitaine	X	X	X	X		Décision n°009/PSE/2020 du 6 janvier 2020
SYNDICAT MIXTE QUALYSE	X	X				Décision n°010/PSE/2020 du 6 janvier 2020
LDAR 24 - Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de la Dordogne	X					Décision n°011/PSE/2020 du 6 janvier 2020
Bordeaux Métropole	X	X	X	X		Décision n°012/PSE/2020 du 6 janvier 2020
EID Med - Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée)	X	X	X	X		Décision n°013/PSE/2020 du 6 janvier 2020
DIONISIO SERVICES		X		X		Décision n°014/PSE/2020 du 6 janvier 2020